



**À TOUT INTÉRESSÉ
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 124-2010**

Prenez avis que le 7 octobre 2019, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, situé au 2, place de l'hôtel de ville, à compter de 19h, se tiendra une séance du conseil municipal de la municipalité de Frelighsburg, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

La dérogation mineure vise à rendre conforme une résidence avec une marge de recul avant de 1049.4 mètres, réglementaire aux dispositions du règlement de zonage 124-2010, concernant la disposition relative aux marges, de l'annexe B, qui stipule que la marge de recul avant maximale d'une résidence est de 300 mètres.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Adresse : 59 à 63, chemin Verger Modèle
Lot no. 5 896 333 du cadastre du Québec

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À FRELIGHSBURG CE VINGT-SIXIÈME JOUR DU MOIS DE
SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF.**

Anne Pouleur
Directrice Générale
Secrétaire-trésorière

CHEMIN DU VERGER-MODELE

5 897 774

